CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260113-CM13012026-DE

Séance du 13 janvier 2026

| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Membres ayant pris part aux votes |
|---|---|---|
| 15 | 13 | 10 |

Date de convocation : 7 janvier 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, , Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés

Didier GEORGELIN qui donne procuration à Ronan ALLARD
Matthieu LE DINAHET qui donne procuration à Océane PINABEL
Hélène STEVENS qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Andréa LE GAC a été élue.

### 3. Acquisition d'une licence IV communale et mise à disposition par convention

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de reprise du bar communal,
Considérant l'intérêt pour la commune de conserver une licence IV sur son territoire,
Considérant la proposition d'acquisition d'une licence IV pour un montant de 10 000 €,
Après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition par la commune d'une licence IV pour un montant de 10 000 €,

Précise que la commune restera propriétaire de la licence,
Autorise la mise à disposition de la licence IV par convention auprès des futurs exploitants du bar communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le